



## FAQ >> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Samedi 29 avril, 2023

### RETOUR À UNE PROGRAMMATION MUSICALE COMPLÈTE POUR 2023

>> Dès la semaine de relâche en mars, CAMMAC a planifié un programme complet d'activités musicales pour 2023.

Consultez le site web pour en savoir plus : [CLIQUEZ ICI](#)

---

### QUELS SONT LES PROTOCOLES ET PROCÉDURES DE CAMMAC EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ?

- >> Après un examen critique de la politique et des protocoles de CAMMAC, le conseil d'administration a approuvé un nouvel énoncé de politique ainsi que les protocoles et procédures connexes. Comme toujours depuis le début de la pandémie, notre objectif est de protéger personnel et participants dans toutes les activités organisées au Centre musical, afin de leur permettre de travailler et de faire de la musique dans un environnement sûr.
- >> Parmi ces mesures, et en réponse à la fermeture du Centre musical l'été dernier pendant la majeure partie de la semaine 4 et l'entièreté de la semaine 5 en raison de cas positifs de COVID parmi plusieurs membres du personnel, nous avons pris des mesures pour établir une liste de membres bénévoles qui seront prêts à assumer des tâches normalement effectuées par le personnel en cas de tests positifs au cours de la programmation estivale.

### PROTOCOLES ET PROCÉDURES EN CONTEXTE DE COVID-19 – Mis à jour le 24 avril, 2023

- >> Veuillez noter que nous surveillerons les recommandations en matière de santé publique sur une base hebdomadaire. Par conséquent, ces informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, en fonction des réglementations gouvernementales en vigueur, ainsi que de toute directive supplémentaire que la direction de CAMMAC juge nécessaire pour le bien-être de nos invités et de nos employés.
- >> Si des modifications à nos directives s'avèrent nécessaires au fur et à mesure de l'évolution de la situation, nos invités déjà inscrits en seront informés dans les plus brefs délais.
- >> Les parents et accompagnateurs de groupe sont responsables d'assurer que les enfants à leur charge respectent les consignes applicables, sans exception.

### LA POLITIQUE DE CAMMAC CONCERNANT LA COVID-19

- >> Compte tenu de l'évolution de la situation en matière de santé publique au Québec et au Canada, et de ce que nous avons appris sur les risques pour la santé associés à la COVID-19, CAMMAC a élaboré des lignes directrices qui permettront à nos programmes musicaux de 2023 de se dérouler comme toujours, tout en assurant la santé et la sécurité de tous les participants sur le site.
- >> Les lignes directrices décrivent les responsabilités partagées du personnel, des enseignants et des participants en ce qui concerne les mesures de santé publique appropriées à respecter, avant et pendant leur séjour au lac Macdonald. Ces lignes directrices seront diffusées avec efficacité et communiquées en détail à tous avant et pendant le camp.

### **Avant de venir au Centre musical :**

- >> Nous recommandons fortement que tous les participants, les professeurs et le personnel du camp aient reçu tous les vaccins recommandés contre la COVID et qu'ils aient reçu un rappel au cours des six derniers mois, à moins d'avoir eu un cas confirmé de COVID au cours des six derniers mois.
- >> Effectuez un test rapide avant de quitter votre domicile et ne venez pas au camp si le test est positif ou si vous pensez avoir la COVID.
- >> Prévoyez un plan d'urgence pour quitter le site au cas où vous tomberiez malade pendant la semaine.
- >> Si possible, identifiez une personne qui pourra vous aider si vous tombez malade à cause de la COVID.

### **Pendant votre séjour au Centre musical :**

- >> Vous ne devez présenter aucun symptôme de la COVID-19 à votre arrivée sur le site.

### **Conformément aux recommandations de l'Association des camps du Québec et aux règlements gouvernementaux, le conseil d'administration de CAMMAC a décidé de mettre en place les mesures suivantes:**

- >> Les masques sont recommandés mais pas obligatoires. Les invités et le personnel sont libres de choisir de porter un masque, à leur convenance.
- >> Les participants qui développent des symptômes pendant leur séjour devront quitter le site.
- >> Les professeurs et les membres du personnel qui remarquent une personne présentant les symptômes apparents énumérés ci-dessous en informeront l'infirmière.

### **Si vous pensez avoir contracté la COVID :**

- >> Isolez-vous dans votre chambre, votre tente ou votre caravane.
- >> Portez un masque si vous devez interagir avec d'autres personnes ou si vous devez quitter votre chambre, votre tente ou votre caravane, y compris pour aller aux toilettes.
- >> Demandez à quelqu'un de prévenir l'infirmière.
- >> L'infirmière viendra faire un test rapide, évaluera votre état et vous donnera des instructions sur la démarche à suivre.
- >> Si vous partagez un logement, votre (vos) compagnon(s) de chambre doit (doivent) également être testé(s) par l'infirmière et doit (doivent) suivre les instructions de l'infirmière sur la manière de procéder, c'est-à-dire porter le masque et s'isoler si nécessaire.

### **Si le test est négatif, suivez les conseils de l'infirmière.**

- >> En général, au cours des 24 à 48 heures suivantes, on vous demandera de porter un masque, de surveiller vos symptômes, d'informer les gens que votre entourage de votre état, d'envisager de manger à l'extérieur et de maintenir une distance physique. L'infirmière effectuera un autre test rapide au plus tard 24 heures après le premier.

### Si le test de dépistage de COVID est positif :

- >> Informez la personne désignée comme point de contact COVID (voir le tableau d'affichage dans la zone d'accueil).
- >> Isolez-vous dans votre chambre, votre tente ou votre caravane.
- >> Portez un masque si vous devez interagir avec d'autres personnes ou si vous devez quitter votre chambre, votre tente ou votre caravane, y compris pour aller aux toilettes.
- >> Prenez des dispositions pour quitter le site dès que possible. Si vous avez besoin d'aide pour coordonner la logistique de votre départ, adressez-vous à la personne désignée par le personnel COVID.
- >> Si vous partagez un logement, votre (vos) compagnon(s) de chambre doit (doivent) être testé(s) par l'infirmière et suivre les instructions de l'infirmière.



### VOUS DEVEZ AVERTIR LE PERSONNEL DE CAMMAC SI VOUS PRÉSENTEZ L'UN DES SYMPTÔMES SUIVANTS PENDANT VOTRE SÉJOUR :

#### Si vous avez **UN OU PLUS** des symptômes suivants :

- >> fièvre
- >> perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- >> toux (nouvelle ou aggravée)
- >> essoufflement
- >> difficulté à respirer
- >> mal de gorge

#### Et/ou si vous avez **AU MOINS DEUX** des symptômes suivants :

- >> nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue
- >> maux de tête
- >> grande fatigue
- >> douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- >> perte d'appétit importante
- >> nausées ou vomissements
- >> maux de ventre
- >> diarrhée